Envoyé en préfecture le 03/06/2026
Reçu en préfecture le 03/06/2026
Publié le
ID : 018-211802798-20260602-DEL2682-DE

République Française
Département du Cher

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 02 JUIN 2026

Légal	En exercice	Présents	Pouvoir(s)	Absent(s)
35	35	33	2	0

Affichage : 03 juin 2026

Secrétaire de séance : **Bruno BOURDIN**

L'an deux mille vingt six, le 02 juin à 18 heures 30, le Conseil municipal de la ville de Vierzon, légalement convoqué le 27 mai 2026, s'est réuni en séance publique, Salle des actes de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Yannick LE ROUX, Maire.

Étaient présents :
Gaëtan AUPECLE, Nathalie BAPTISTE, François BEDU, Frédéric BERNARD, Anita BOUET, Bruno BOURDIN, Jacques CARLION, Aldeina CELA, Delphine CHAUVIET, Brigitte COCARD, Rachel DA SILVA, Geneviève DE BRACH, Antonio DIAS, Toufik DRIF, Julien DUFRAINE, Marc-Antoine FOSSARD, Philippe FOURNIÉ, Jill GAUCHER, Yves HUSTÉ, Pierre LE BÉLENGER, Yannick LE ROUX, Lawrence LOONTJENS, Sandrine MARTIN, Alain MASSICARD, Marie-Christine MIGALI, Martine MILLEPIED, Fabienne MOINDROT, Stéphane MOUSSET, Frédéric NOBLE, Christophe PISTILLI, Elie-Yonah RICOU, Séverine ROGER, Maryvonne ROUX.

Étaient représentés :
Malika DEMIK donne pouvoir à Nathalie BAPTISTE, Ahmed TAOUSSI donne pouvoir à Marie-Christine MIGALI.

DEL26/82 – FONCIER – BILAN DES ACQUISTIONS ET CESSIONS IMMOBILIÈRES RÉALISÉES PAR LA COMMUNE ET LA SEM.VIE AU COURS DE L'ANNÉE 2025

Rapporteur : Stéphane MOUSSET

Vu l'article L.2241-1 du Code général des collectivités territoriales prévoit que le bilan des acquisitions et cessions réalisées par la commune ou une personne publique ou privée agissant dans le cadre d'une convention avec la commune, donne lieu, chaque année, à une délibération du Conseil municipal,

Considérant que le bilan annuel 2025 de la commune de Vierzon retrace les actions menées par la commune et la SEM.VIE dans un cadre conventionnel avec la commune, sous la forme de deux tableaux récapitulatifs, ci-joint, précisant la nature du bien, sa localisation, les modalités d'entrées et de sorties du patrimoine de la commune, le montant de l'opération et l'identité du cédant ou du cessionnaire. Ce bilan est annexé au compte financier unique,

Envoyé en préfecture le 03/06/2026
Reçu en préfecture le 03/06/2026
Publié le
ID : 018-211802798-20260602-DEL2682-DE

Considérant que ce document a donc pour objet de donner une juste appréciation de la réalité des opérations foncières réalisées sur l'année 2025,

Considérant qu'ainsi en matière d'acquisition, les actions menées par la commune dans le cadre de sa politique foncière ont porté sur l'acquisition :
- de 2 parcelles dans le périmètre de protection du captage d'eau potable du Bois Blanc, dans le cadre d'une procédure d'expropriation pour cause d'utilité publique,
- de parcelles situées en zone Uda (emplacement réservé n°12 - Fougery-Rechignardes) et AUa (secteur du Perdrier) ,
- de 4 parcelles appréhendées à l'issue de procédures de biens sans maître,
- de 2 immeubles rachetés à la Communauté de communes Vierzon Sologne Berry (2 lots dans la copropriété de l'immeuble du théâtre Mac Nab et l'immeuble dit « Maison Agard »).

Considérant que le montant total des **acquisitions immobilières** réalisées par la commune pour l'année 2025 est de 309 334.60 €, représentant une surface de 232 066 m²,

Considérant qu'en matière de cession, les actions menées par la commune dans le cadre de sa politique foncière ont porté sur l'aliénation de parcelles :
- lieu-dit Le Godichet (rue de la Convention) – cession d'une parcelle isolée à un propriétaire riverain,
- Forêt domaniale de Vierzon : cession de la Maison forestière de Bonègue.

Considérant que le montant total des **cessions immobilières** réalisées par la commune pour l'année 2025 est de 23 100.00 €, représentant une surface de 7 940 m²,

Considérant que les opérations immobilières réalisées par la SEM.VIE dans le cadre d'une convention :

– Acquisitions : néant

– Cessions : néant

Considérant que les opérations immobilières réalisées par la commune en 2025 sont récapitulées dans le tableau ci-annexé,

Vu l'avis favorable de la Commission Aménagement Urbain – Foncier – Travaux – Programme de Rénovation Urbaine – Action Cœur de Ville – Patrimoine en date du 12 mai 2026,

Le Conseil municipal,
Ouï l'exposé de son Rapporteur,
Après en avoir délibéré,

Envoyé en préfecture le 03/06/2026
Reçu en préfecture le 03/06/2026
Publié le
ID : 018-211802798-20260602-DEL2682-DE

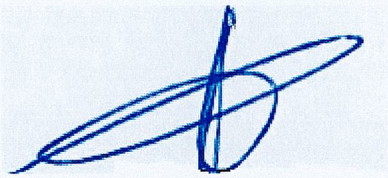
DÉCIDE

- Le Conseil municipal est invité à donner son point de vue sur la politique immobilière menée par la commune et la SEMVIE au cours de l'année 2025.

Les membres du Conseil municipal prennent acte du bilan des acquisitions et cessions immobilières réalisées par la Commune et la SEM.VIE au cours de l'année 2025.

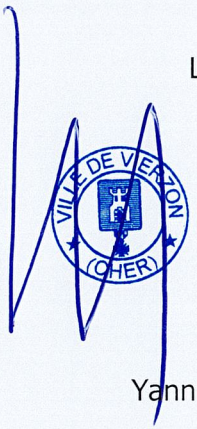
Pour extrait conforme,

Le secrétaire de séance



Bruno BOURDIN

Le Maire



Yannick LE ROUX

Publication sur le site internet le 03 juin 2026